



**CONFERENCE DE PRESSE
MAISON DES MEDIAS Thomas MEGNASSAN
LE 29 NOVEMBRE 2006**

**Les opérateurs GSM bafouent l'autorité de l'Etat
et méprisent les intérêts des consommateurs
au Bénin.**

DOSSIER DE PRESSE

DOSSIER DE PRESSE

I. CONTEXTE

Les télécommunications constituent l'un des services essentiels pour le développement d'une nation. Le niveau d'accès à ces services est un des indicateurs fondamentaux du développement humain durable reconnu par les Nations Unies. Au Bénin, la libéralisation de ce secteur a favorisé l'intervention des acteurs privés dans la fourniture de la téléphonie mobile sous norme GSM depuis l'an 2000 ainsi que l'accès à Internet.

Libéralisé en l'absence de tout organe régulateur, le secteur des télécommunications en général et celui de la téléphonie mobile GSM en particulier est aux mains d'opérateurs qui ont eu depuis six ans, la liberté de fixer unilatéralement sans aucun contrôle les prix de leurs produits et les tarifs de leurs services, bien entendu au détriment des intérêts des consommateurs. Cette situation préjudiciable à l'économie des consommateurs et au développement du Bénin a été une grande préoccupation pour notre organisation qui n'a ménagé aucun effort pour contraindre les opérateurs GSM à revoir leurs tarifs et à améliorer la qualité de leurs services.

L'actuelle équipe gouvernementale n'est pas restée insensible à la souffrance des consommateurs et s'est investie dans la recherche de solutions appropriées. En effet, des séances de travail hardies tenues du 19 Mai au 26 juillet 2006 sous l'égide du Ministre en charge de la communication et du Conseiller technique du Chef de l'Etat aux télécommunications ont permis d'arriver à la signature d'un protocole d'entente le 28 Juillet 2006 entre gouvernement et opérateurs GSM. Ledit protocole d'entente a servi de fondement au Chef de l'Etat pour annoncer, dans son discours à la nation du 31 Juillet 2006, la réduction de l'ordre de 20 à 30%, dans les deux mois suivants au plus tard, des prix des produits et services offerts par les opérateurs GSM.

Cette décision salubre dont l'effectivité devrait intervenir depuis le 1^{er} Octobre 2006 n'est toujours pas une réalité jusqu'à ce jour. En lieu et place, des artifices sont utilisés par les opérateurs GSM pour tromper la vigilance des consommateurs à travers des tombolas organisées à tour de bras, des réductions des prix des cartes SIM etc.

Pour restaurer l'autorité de l'Etat qui venait une fois encore d'être bafouée, le Ministre en charge de la communication a rencontré les opérateurs GSM le vendredi 24 Novembre dernier dans la salle de conférence de son ministère. Au cours de cette rencontre à laquelle la LDCB a pris part, le Ministre de la communication a lancé un ultimatum aux opérateurs GSM de s'exécuter d'ici le 15 décembre 2006 au plus tard sous peine de sanctions appropriées.

Par ailleurs, les fêtes de fin d'année constituent une période caractérisée par l'offre abondante et variée de produits alimentaires cédés à des prix alléchants sur nos marchés. Cette abondance et cette variété de l'offre tant souhaitée par le consommateur ne doivent pas cacher une douloureuse réalité, celle de la présence de produits périmés ou de mauvaise qualité. Cette conviction tirée des expériences tant lointaines que récentes de notre organisation nous amène à tirer

la sonnette d'alarme pour protéger les consommateurs contre l'achat et la consommation de produits dangereux en cette veille des fêtes de fin d'année.

Aussi, le pays traverse-t-il actuellement son énième délestage avec son cortège de répercussions sociales et économiques.

II. Position de la LDCB face à l'ultimatum du 15 décembre 2006 fixé par le Ministre en charge de la communication

Les consommateurs du Bénin sont victimes depuis des années de la cherté et de la mauvaise qualité des services vendus par les opérateurs GSM. Nombreuses sont pourtant les actions que notre organisation a posées en vue de la réduction des tarifs et de l'amélioration de la qualité des services de télécommunications. On peut citer :

- 1. Juillet 2000** : Sensibilisation des consommateurs sur le choix de leur réseau GSM
- 2. 22 et 23 Août 2001** : Organisation d'un séminaire atelier sur le thème : « Contribution à l'amélioration des services d'eau, d'électricité et des télécommunications au Bénin ». Au cours de ce séminaire, l'idée de la nécessité de mettre en place une Autorité de régulation des télécommunications (ART) pour le Bénin a été émise pour la première fois.
- 3. 25 février 2003** : Organisation de la première marche pacifique des consommateurs pour protester contre la mauvaise qualité et les tarifs exorbitants des services de télécommunications au Bénin. Suite à cette marche, les tarifs des communications sur les réseaux GSM ont été revus à la baisse pour la première fois le 1^{er} mars 2004.
- 4. 15 décembre 2004** : Organisation d'une conférence de presse sur le visage des télécommunications au Bénin. Au cours de cette conférence, les résultats d'une analyse comparative des cartes téléphoniques ont été divulgués et un plaidoyer a été fait, entre autres en faveur de l'installation de l'Autorité de régulation des postes et télécommunications
- 5. 19 juillet 2005** : Publication dans plusieurs quotidiens de la place d'un communiqué pour dénoncer une supposée réduction tarifaire opérée par Bénin TELECOMS SA (opérateur public de télécommunication ayant le monopole de la téléphonie fixe ou conventionnelle) qui s'est révélée à l'analyse une augmentation.
- 6. 24 Août 2005** : Organisation d'une conférence publique sur le secteur des télécommunications. Au cours de cette conférence, les résultats d'une étude comparative sur les cartes prépayées de crédit téléphonique utilisées au Bénin ont été divulgués pour éclairer les consommateurs dans leurs choix. Par ailleurs, la gestion ténébreuse faite du câble marin et de la fibre optique par les autorités compétentes a été fustigée.
- 7. Septembre-Octobre 2005** : Plaidoyer en faveur de l'installation de l'Autorité de régulation des postes et télécommunications à travers l'envoi d'un certain nombre de courriers aux autorités politico-administratives de notre pays, l'organisation de conférences publiques, de conférences de presse, la participation à des débats radio ou télévisés etc.

- 8. 26 octobre 2005 :** Organisation d'une marche contre la cherté de la vie au Bénin. Cette marche n'a pas abouti à la rencontre des autorités compétentes visées. C'est pourquoi elle a été rééditée.
- 9. 22 novembre 2005 :** Renouveau de la marche contre la cherté de la vie au Bénin. Cette action initiée par la Ligue et qui a connu la participation de nombreux acteurs de la société civile notamment les organisations syndicales et les associations de consommateurs a permis d'aborder entre autre le secteur des télécommunications qui a d'ailleurs occupé une bonne place dans le mémorandum remis aux autorités. Aussi, l'exigence de l'installation sans délais de l'Autorité de Régulation des postes et télécommunications (ARPT) a été réaffirmée dans le mémorandum.
- 10. 28 mars 2006 :** Organisation d'une conférence publique après l'installation précipitée et suspecte de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT). Cette conférence a permis d'analyser publiquement et devant la presse, le fondement du décret n° 2006-069 du 1^{er} mars 2006. La LDCB a estimé que cette situation constitue une menace sur les postes et télécommunications en République du Bénin. Une analyse comparative des décrets n°2003-476 du 1^{er} décembre 2003 et 2006-069 du 1^{er} mars 2006 a été réalisée et présentée aux participants. La LDCB a été entendue par le gouvernement qui a abrogé le décret 2006-069 et suspendu l'ARPT.
- 11. Mars-avril 2006 :** Réalisation d'une étude comparative sur les coûts et services GSM offerts par les différents opérateurs en activité au Bénin.
- 12. Avril 2006 :** Actualisation de l'étude sur les cartes prépayées de crédit téléphonique utilisées au Bénin pour communiquer aussi bien à l'intérieur que vers l'extérieur.
- 13. Juin à Août 2006 :** Réalisation d'une étude comparative des services de cybercafés à Cotonou
- 14. Juillet-Septembre 2006 :** Réalisation d'une étude comparative sur la qualité des services de télécommunications au Bénin.

Ces nombreuses actions initiées par notre organisation depuis des années ont trouvé un écho favorable auprès de l'actuel gouvernement dont le Chef a affiché la volonté politique de voir les souffrances des consommateurs s'alléger.

S'étant pendant des années enrichis sur le dos des consommateurs sans aucune réaction de l'ancien régime, les opérateurs GSM ont aujourd'hui poussé l'outrecuidance jusqu'à narguer le Chef de l'Etat en ne respectant pas les clauses contenues dans le Protocole d'entente qu'ils ont volontairement signé le 28 Juillet 2006. Ce faisant, ils bafouent l'autorité de l'Etat béninois qui leur a offert son territoire et l'occasion d'assurer leur prospérité.

A travers la présente conférence de presse, la LDCB voudrait exprimer sa satisfaction et son soutien au gouvernement pour la volonté politique affichée et l'appeler à garder toute sa détermination jusqu'au respect par les opérateurs GSM des engagements librement pris. Ceux-ci tiennent pour l'essentiel à la réduction globale de 20 à 30% des prix des produits et services et l'amélioration

continue et progressive de la qualité des services notamment la fluidité du trafic et la facilité des appels d'un réseau à un autre et entre réseaux mobiles et fixe.

La LDCB, à travers cette conférence de presse, voudrait aussi mettre en garde ces opérateurs GSM contre leur entêtement et les rendre responsables des déconvenues qui surviendraient si leurs tarifs ne sont pas revus à la baisse dans les proportions prévues dans le protocole d'entente d'ici le 15 Décembre 2006. La LDCB se réserve le droit de mobiliser les consommateurs autour d'actions pouvant aller jusqu'au boycott des produits et services GSM sur toute l'étendue du territoire national. Les opérateurs GSM doivent toujours avoir à l'esprit que :

- Il n'y a pas de production sans un marché potentiel de consommation ;
- Il n'y a pas de consommation sans des consommateurs solvables ;
- Il n'y a enfin de consommateurs solvables sans justice économique.

III. Produits impropres à la consommation

Les produits impropres à la consommation ont existé de tout temps sur les marchés. Cependant, l'affluence de ces produits se fait remarquer surtout à l'approche des fêtes de fin d'année.

La LDCB a fait de la surveillance des marchés l'une de ses préoccupations depuis des années. La dernière intervention en date de notre organisation est celle qui a empêché le débarquement au Port de Cotonou le 08 Novembre 2006 de 4000 tonnes de riz impropre à la consommation (suspicion confirmée par les résultats d'analyses effectuées par le service d'hygiène et de conditionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche). Les expériences tant lointaines que récentes de notre organisation nous amènent à inviter les consommateurs à être critiques dans le choix et la consommation des produits à eux proposés par les commerçants. Les consommateurs ne doivent pas se laisser attirer par les sirènes des vendeurs de poisons et de mort. L'impact d'une mauvaise consommation sur la santé n'est plus à démontrer.

IV. Délestage

Le Bénin traverse actuellement une crise en matière de fourniture de courant électrique. Cette crise qui est la deuxième du genre cette année interpelle les autorités politico-administratives de notre pays. Ces dernières doivent prendre les dispositions utiles pour garantir aux consommateurs béninois la disponibilité du courant électrique à un coût accessible. Dans ce cadre, les projets en chantier dans le secteur doivent bénéficier d'une attention particulière du Chef de l'Etat en vue de mettre fin dans les meilleurs délais aux souffrances des consommateurs. La voie la plus durable pour l'indépendance énergétique de notre pays réside dans la production nationale. La promotion et l'exploitation des énergies renouvelables doivent être encouragées.